

États financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres et périodes de neuf mois clos le 30 juin 2018 et le 1^{er} juillet 2017

(aucun audit ni examen des présents n'a été réalisé par les auditeurs indépendants de la Société)

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat net</i>	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
Produits (note 21)	199 056 \$	166 363 \$	593 394 \$	489 533 \$
Coût des ventes	167 626	156 477	491 796	434 866
Marge brute	31 430	9 886	101 598	54 667
Charges administratives et de vente	8 067	5 653	25 105	16 255
Frais de distribution	4 067	2 720	10 624	7 519
	12 134	8 373	35 729	23 774
Résultat des activités d'exploitation	19 296	1 513	65 869	30 893
Produits financiers (note 6)	(136)	(85)	(404)	(287)
Charges financières (note 6)	4 343	2 224	12 801	7 145
Charges financières nettes (note 6)	4 207	2 139	12 397	6 858
Bénéfice avant impôt sur le résultat	15 089	(626)	53 472	24 035
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat				
Exigible	4 950	1 878	14 876	15 551
Différé	(1 155)	(2 056)	(500)	(9 408)
	3 795	(178)	14 376	6 143
Bénéfice net (perte nette)	11 294 \$	(448) \$	39 096 \$	17 892 \$
Bénéfice net (perte nette) par action (note 16)				
De base	0,11 \$	– \$	0,37 \$	0,19 \$
Dilué	0,10 \$	– \$	0,33 \$	0,19 \$

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat global</i>	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
Bénéfice net (perte nette)	11 294 \$	(448) \$	39 096 \$	17 892 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net				
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(134)	601	(695)	(8)
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 9)	35	(158)	184	2
Écarts de conversion	333	–	804	–
	234	443	293	(6)
Bénéfice net (perte nette) et résultat global pour la période	11 528 \$	(5) \$	39 389 \$	17 886 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	30 juin 2018	30 septembre 2017*	1 ^{er} juillet 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	2 230 \$	17 033 \$	73 \$
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	1 475	4 201	–
Clients et autres débiteurs	76 554	80 032	60 176
Impôt sur le résultat recouvrable	–	1 174	–
Stocks (note 8)	221 467	172 542	116 003
Charges payées d'avance	4 107	2 892	3 530
Instruments financiers dérivés (note 9)	1 379	93	3 234
Total des actifs courants	307 212	277 967	183 016
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	–	631	–
Immobilisations corporelles	201 887	190 700	179 597
Immobilisations incorporelles	40 252	30 874	1 723
Autres actifs (note 10)	1 059	982	562
Actifs d'impôt différé	14 309	15 048	23 325
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 089	2 323	1 221
Goodwill (note 11)	332 690	316 949	229 952
Total des actifs non courants	592 286	557 507	436 380
Total des actifs	899 498 \$	835 474 \$	619 396 \$

Passifs et capitaux propres

Passifs courants			
Découvert bancaire	– \$	– \$	857 \$
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	37 000	20 000	45 000
Fournisseurs et autres créditeurs	104 795	125 294	45 457
Impôt sur le résultat à payer	4 224	–	5 042
Provisions	799	478	659
Obligations liées aux contrats de location-financement	50	48	48
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 603	6 665	4 076
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 13)	1 375	4 703	–
Total des passifs courants	150 846	157 188	101 139
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	175 000	150 000	110 000
Avantages du personnel	37 908	39 169	54 388
Provisions	1 446	1 753	1 744
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 750	2 381	3 673
Obligations liées aux contrats de location-financement	76	114	126
Débtures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	142 003	111 544	59 144
Passifs d'impôt différé	42 974	38 581	30 203
Autres passifs à long terme (note 13)	–	588	–
Total des passifs non courants	402 157	344 130	259 278
Total des passifs	553 003 \$	501 318 \$	360 417 \$
Capitaux propres			
Capital social (note 15)	101 022	101 335	34 414
Surplus d'apport	300 388	300 247	300 234
Composante capitaux propres des débtures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	5 085	3 141	1 188
Déficit	(61 586)	(71 860)	(66 357)
Cumul des autres éléments du résultat global	1 586	1 293	(10 500)
Total des capitaux propres	346 495	334 156	258 979
Total des passifs et des capitaux propres	899 498 \$	835 474 \$	619 396 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

* Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter aux notes 4 et 11).

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2018									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2017	105 743 582	101 335	300 247	3 141	1 190	295	(192)	(71 860)	334 156
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-	-	39 096	39 096
Dividendes (note 15)	-	-	-	-	-	-	-	(28 521)	(28 521)
Rachat et annulation d'actions (note 15)	(336 900)	(323)	-	-	-	-	-	(1 489)	(1 812)
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	-	-	141	-	-	-	-	-	141
Conversion de débetures convertibles en actions ordinaires (note 14)	1 388	10	-	-	-	-	-	-	10
Remboursement de débetures convertibles (note 14)	-	-	-	(1 188)	-	-	-	1 188	-
Émission de débetures convertibles, après impôt (note 14)	-	-	-	3 132	-	-	-	-	3 132
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(511)	-	-	(511)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	804	-	804
Solde au 30 juin 2018	105 408 070	101 022	300 388	5 085	1 190	(216)	612	(61 586)	346 495

Pour la période de neuf mois close le 1 ^{er} juillet 2017									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul (de la perte) latente sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Déficit	Total	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 1 ^{er} octobre 2016	93 850 160	133 528	200 201	1 188	(10 494)	-	(58 870)	265 553	
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-	17 892	17 892	
Dividendes (note 15)	-	-	-	-	-	-	(25 379)	(25 379)	
Réduction du capital déclaré	-	(100 000)	100 000	-	-	-	-	-	
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	-	-	56	-	-	-	-	56	
Options sur actions exercées	80 000	451	(23)	-	-	-	-	428	
Conversion de débetures convertibles en actions ordinaires (note 14)	66 922	435	-	-	-	-	-	435	
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)	
Solde au 1^{er} juillet 2017	93 997 082	34 414	300 234	1 188	(10 494)	(6)	(66 357)	258 979	

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net (perte nette)	11 294 \$	(448) \$	39 096 \$	17 892 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	3 964	3 217	11 042	9 647
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	982	53	2 836	160
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(712)	(3 144)	(5 035)	(4 107)
Charge d'impôt sur le résultat	3 795	(178)	14 376	6 143
Cotisations aux régimes de retraite	(2 522)	(2 389)	(6 684)	(5 758)
Charge de retraite	2 495	2 622	5 423	7 213
Charges financières nettes (note 6)	4 207	2 139	12 397	6 858
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	55	21	141	56
Profit résultant de la disposition d'immobilisations corporelles	(17)	–	(17)	–
Autres	–	9	–	10
	23 541	1 902	73 575	38 114
Variations des éléments suivants :				
Clients et autres débiteurs	(3 763)	(810)	4 305	8 606
Stocks	(63 128)	(782)	(32 994)	(34 882)
Charges payées d'avance	(2 179)	(1 586)	(1 118)	(899)
Fournisseurs et autres créditeurs	45 916	(2 236)	(29 828)	(1 670)
Provisions	(217)	(83)	(710)	(591)
	(23 371)	(5 497)	(60 345)	(29 436)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	170	(3 595)	13 230	8 678
Intérêts payés	(4 394)	(4 095)	(12 380)	(8 520)
Impôt sur le résultat payé	(3 560)	(3 707)	(9 703)	(13 982)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(7 784)	(11 397)	(8 853)	(13 824)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes payés (note 15)	(9 517)	(8 460)	(28 551)	(25 366)
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 12)	8 000	72 000	42 000	95 000
Augmentation du découvert bancaire (note 12)	–	857	–	857
Émission de débentures convertibles (note 14)	12 067	–	93 267	–
Remboursement de débentures convertibles (note 14)	–	(49 565)	(59 990)	(49 565)
Paiement de frais de financement (note 10)	(150)	(160)	(272)	(160)
Rachat et annulation d'actions (note 15)	(1 812)	–	(1 812)	–
Exercice d'options sur actions	–	–	–	428
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	8 588	14 672	44 642	21 194
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	–	–	(38 986)	–
Entrées d'immobilisations corporelles	(4 645)	(4 110)	(11 570)	(8 543)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(36)	–	(267)	–
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(4 681)	(4 110)	(50 823)	(8 543)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	60	–	231	–
Diminution nette de la trésorerie	(3 817)	(835)	(14 803)	(1 173)
Trésorerie à l'ouverture de la période	6 047	908	17 033	1 246
Trésorerie à la clôture de la période	2 230 \$	73 \$	2 230 \$	73 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos le 30 juin 2018 et le 1^{er} juillet 2017 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre et les produits de l'érable.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IAS 7, de l'IAS 12, et de l'IFRS 12 comme il est décrit à la note 3 c). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 30 septembre 2017. Aucun audit ni examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels n'a été réalisé par les auditeurs externes de la Société et le conseil d'administration en a autorisé la publication le 1^{er} août 2018.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iii) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, sauf pour ce qui suit :

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent la Société et la filiale qu'elle contrôle, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et ses filiales, ainsi que L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT »). LBMT est issue du regroupement de cinq entreprises, à savoir LBMT, Highland Sugarworks Inc. (« Highland »), Les Produits de l'érable du Grand Nord Inc. (« Grand Nord » a fusionné avec LBMT le 1^{er} décembre 2016), 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et les actifs de Sucro-Bec L. Fortier Inc. (« Sucro-Bec »). Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

i) Filiales (suite)

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Avantages du personnel

i) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie :

Au cours du premier trimestre considéré, la Société a mis en œuvre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel les hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, dans les créditeurs, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net de la période.

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées

i) IAS 7, *Initiative concernant les informations à fournir*

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Disclosure Initiative (Amendments to IAS 7)*. Les modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application anticipée est autorisée.

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société a adopté les modifications de l'IAS 7 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

ii) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealized Losses (Amendments to IAS 12)*. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application anticipée est autorisée.

Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles.

La Société a adopté les modifications de l'IAS 12 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2017. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

La norme suivante a fait l'objet d'une révision :

- Clarification pour préciser que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts classés comme détenus en vue de la vente, comme détenus en vue d'une distribution ou dans les activités abandonnées, s'appliquant de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Société a adopté la modification lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2017. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période de neuf mois close le 30 juin 2018 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes et les modifications aux normes et interprétations en cours d'examen sont présentées ci-après.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a l'intention d'adopter les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. La Société a presque terminé son analyse et elle ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (suite)

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. La Société a presque terminé son analyse et elle ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers.

iii) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iii) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iv) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018, selon le cas. La Société a presque terminé son analyse et elle ne s'attend pas à ce que l'interprétation ait une incidence significative sur ses états financiers.

v) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes relativement aux traitements fiscaux.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est autorisée.

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude;
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

v) IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

vi) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision :

- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018;
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications apportées lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. La Société ne s'attend pas à ce que les normes révisées aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

vii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017*

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles.

Les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision :

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* et IFRS 11, *Partenariats* – afin de clarifier la façon dont une entreprise comptabilise une hausse de sa participation dans une entreprise commune répondant à la définition d'entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – afin de clarifier le fait que toutes les incidences fiscales liées aux dividendes sont comptabilisées de manière uniforme avec les transactions qui ont généré le bénéfice distribuable – par exemple, dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

vii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017* (suite)

- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – afin de clarifier le fait que les emprunts spécifiques, par exemple les fonds empruntés précisément pour financer la construction d'un actif admissible, sont transférés dans le portefeuille d'emprunt général une fois la construction de l'actif admissible achevée.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications apportées lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

4. Regroupements d'entreprises

a) Transaction relative à Decacer

Le 18 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Decacer en contrepartie d'un montant total de 43,0 millions de dollars (42,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) (la « transaction relative à Decacer »). La Société a financé l'acquisition, y compris les coûts de la transaction, en effectuant un prélèvement sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 315,0 millions de dollars.

Decacer est un important embouteilleur et distributeur de sirop d'érable de marque et de marque maison ainsi que de sucre d'érable établi à Dégelis, au Québec.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

La Société a déterminé la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'estimation provisoire la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment. À la date de présentation de l'information, la Société n'avait pas encore complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill. L'information pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs doit toujours être obtenue. La répartition sera finalisée à mesure que la Société obtiendra plus d'informations.

Le tableau ci-dessous présente l'attribution du prix d'achat en fonction de la meilleure information disponible à ce jour.

Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris	Montant initial \$	Ajustements \$	Montant ajusté \$
Trésorerie	928	–	928
Clients et autres débiteurs	3 832	–	3 832
Stocks	15 711	–	15 711
Charges payées d'avance	96	–	96
Immobilisations corporelles	8 131	–	8 131
Immobilisations incorporelles	8 507	3 230	11 737
Fournisseurs et autres créditeurs	(8 310)	–	(8 310)
Impôt sur le résultat à payer	(197)	–	(197)
Passifs d'impôt différé	(3 490)	(1 167)	(4 657)
Total des actifs nets acquis	25 208	2 063	27 271
Contrepartie totale transférée	42 989	23	43 012
Goodwill (note 11)	17 781	(2 040)	15 741
			\$
Facilité de crédit renouvelable			43 012
Contrepartie totale transférée			43 012

Les comptes clients se composent d'un montant brut de 3,8 millions de dollars, et il était attendu que la somme complète était recouvrable à la date d'acquisition.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues et à la main-d'œuvre regroupée, qui n'ont pas été comptabilisées de façon distincte, car elles ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill et les immobilisations incorporelles comptabilisés relativement à cette acquisition ne sont pas déductibles d'impôt.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

Les résultats d'exploitation de Decacer sont inclus dans le secteur des produits de l'érable. Les résultats consolidés de la Société comprennent des ventes nettes de 26,6 millions de dollars et le résultat des activités d'exploitation lié à Decacer depuis la date d'acquisition se chiffre à 3,1 millions de dollars. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} octobre 2017, les résultats consolidés de la Société auraient inclus des ventes nettes d'environ 32,4 millions de dollars et un résultat des activités d'exploitation d'environ 3,8 millions de dollars, selon les meilleures estimations de la direction. Au moment d'estimer ces montants, la direction s'est appuyée sur l'hypothèse que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} octobre 2017.

Des coûts liés à l'acquisition de 0,7 million de dollars au titre des frais juridiques, des coûts de diligence raisonnable et d'autres frais ont été passés en charges en lien avec le regroupement d'entreprises susmentionné. Ces coûts ont été inscrits dans les charges administratives et de vente aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

b) Transaction relative à LBMT

Au cours de l'exercice 2018, compte tenu de l'obtention d'informations supplémentaires pertinentes à l'égard de l'acquisition du 5 août 2017 de la totalité des actions émises et en circulation de LBMT (la « transaction relative à LBMT »), la Société a ajusté l'attribution du prix d'achat, comme il est précisé dans le tableau ci-dessous. À la date de présentation de l'information, la Société n'avait pas encore complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill. La répartition sera finalisée à mesure que la Société obtiendra plus d'informations.

Le tableau ci-dessous présente l'attribution du prix d'achat en fonction de la meilleure information disponible à ce jour.

Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris	Montant initial \$	Ajustements \$	Montant ajusté \$
Trésorerie	210	–	210
Liquidités soumises à des restrictions	10 883	–	10 883
Clients et autres débiteurs	16 951	(75)	16 876
Impôt sur le résultat recouvrable	882	–	882
Stocks	109 224	(588)	108 636
Charges payées d'avance	687	–	687
Immobilisations corporelles	8 163	(175)	7 988
Immobilisations incorporelles	23 875	5 500	29 375
Fournisseurs et autres créditeurs	(75 914)	(33)	(75 947)
Impôt sur le résultat à payer	(718)	–	(718)
Autres passifs à long terme	(11 308)	–	(11 308)
Instruments financiers dérivés	(769)	–	(769)
Passifs d'impôt différé	(5 952)	(1 448)	(7 400)
Total des actifs nets acquis	76 214	3 181	79 395
Contrepartie totale transférée	169 490	(3 098)	166 392
Goodwill (note 11)	93 276	(6 279)	86 997

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

5. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles				
Coût des ventes	3 865	3 118	10 730	9 337
Charges administratives et de vente	99	99	312	310
	3 964	3 217	11 042	9 647
Amortissement des immobilisations incorporelles				
Charges administratives et de vente	982	53	2 836	160
Charges d'amortissement totales	4 946	3 270	13 878	9 807

6. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans le bénéfice net :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$	\$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	136	85	404	287
Produits financiers	136	85	404	287
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹⁾	2 077	1 143	5 619	4 344
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 291	921	4 094	2 229
Amortissement des frais de financement différés	315	160	1 093	572
Autres charges d'intérêts	660	–	1 995	–
Charges financières	4 343	2 224	12 801	7 145
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	4 207	2 139	12 397	6 858

1) Comprend une charge de désactualisation de 197 \$ et de 586 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018, respectivement (47 \$ et 139 \$, respectivement, au 1^{er} juillet 2017).

7. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions correspondent aux soldes pris en charge par la Société après avoir acquis la totalité des actions émises et en circulation de LBMT, en raison des événements suivants :

- a) Le 1^{er} décembre 2016, LBMT a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Grand Nord, contre une contrepartie en trésorerie de 7,0 millions de dollars (laquelle a été entiercée) payable en versements trimestriels et conditionnelle à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie à 6,6 millions de dollars et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Au 30 juin 2018, la somme en trésorerie entiercée se chiffrait à 1,5 million de dollars et la valeur comptable de la contrepartie conditionnelle à payer s'établissait à 1,4 million de dollars (se reporter à la note 13, Autres passifs à long terme).
- b) Le 26 août 2016, LBMT a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Highland et un montant de 1,7 million de dollars (1,3 million de dollars US) a été inscrit à titre de solde du prix d'achat à payer. De ce solde à payer, 50 % ont été versés le 26 août 2017 et le reste a été versé le 26 février 2018. La juste valeur du solde du prix d'achat à payer, à la date d'acquisition, se chiffrait à 1,7 million de dollars (1,3 million de dollars US) et a été calculée selon un taux d'actualisation de 3,14 %. Aux termes de la convention d'achat d'actions, le montant du solde du prix d'achat a été entiercé conformément à un accord d'entiercement et, au 30 juin 2018, la somme en trésorerie entiercée et la valeur comptable du solde du prix d'achat à payer se chiffraient à néant (se reporter à la note 13, Autres passifs à long terme).

8. Stocks

Au 30 juin 2018, la Société avait comptabilisé, dans le coût des ventes, une dépréciation des stocks de néant (néant au 30 septembre 2017 et 0,1 million de dollars au 1^{er} juillet 2017) liée à des contrats déficitaires conformément à l'alinéa 66 de l'IAS 37.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 juin 2018, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 171,4 millions de dollars et à 499,8 millions de dollars, respectivement (153,4 millions de dollars et 469,0 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017, respectivement).

9. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 juin 2018.

9. Instruments financiers (suite)

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 30 juin 2018, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et les contrats à terme normalisés sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 30 juin 2018, au 30 septembre 2017 et au 1^{er} juillet 2017 :

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 juin 2018		30 juin 2018	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	–	–	32	74
Contrats de change à terme	1 151	403	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	2 571	2 676
Swap de taux d'intérêt	228	1 686	–	–
	1 379	2 089	2 603	2 750

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 septembre 2017				1 ^{er} juillet 2017			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net								
Contrats à terme normalisés sur le sucre	93	–	–	37	770	–	–	674
Contrats de change à terme	–	1 280	2 712	–	2 464	1 017	–	–
Dérivés incorporés	–	–	74	–	–	–	346	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces								
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	3 826	2 344	–	–	3 457	2 999
Swap de taux d'intérêt	–	1 043	53	–	–	204	273	–
	93	2 323	6 665	2 381	3 234	1 221	4 076	3 673

Pour les trimestres clos les

	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers		Autres éléments du résultat global	
	30 juin	1 ^{er} juillet	30 juin	1 ^{er} juillet	30 juin	1 ^{er} juillet
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	886	(1 672)	–	–	–	–
Contrats de change à terme	(761)	2 117	–	–	–	–
Dérivés incorporés	–	(216)	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	759	693	–	–	(177)	(146)
Swap de taux d'intérêt	–	–	136	85	43	747
	884	922	136	85	(134)	601

9. Instruments financiers (suite)

	Pour les périodes de neuf mois closes les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers		Autres éléments du résultat global	
	30 juin	1 ^{er} juillet	30 juin	1 ^{er} juillet	30 juin	1 ^{er} juillet
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(1 258)	(7 998)	-	-	-	-
Contrats de change à terme	544	181	-	-	-	-
Dérivés incorporés	51	(18)	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	2 133	2 166	-	-	(1 210)	(1 136)
Swap de taux d'intérêt	-	-	404	287	515	1 128
	1 470	(5 669)	404	287	(695)	(8)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 30 juin 2018 et au 1^{er} juillet 2017 :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin	1 ^{er} juillet	30 juin	1 ^{er} juillet
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
(Perte nette) profit net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	(177)	(146)	(1 210)	(1 136)
Swaps de taux d'intérêt	43	747	515	1 128
Impôt sur le résultat	35	(158)	184	2
	(99)	443	(511)	(6)

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Une tranche d'environ 0,2 million de dollars des pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

10. Autres actifs

	30 juin 2018	30 septembre 2017	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$
Frais de financement différés nets	1 056	979	559
Autres	3	3	3
	1 059	982	562

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à la négociation de l'accord de crédit de cinq ans. Les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont des emprunts à court terme, et ils peuvent être remboursés en tout temps. Par conséquent, les frais de financement différés sont présentés séparément et ils ne sont pas imputés à la dette (se reporter à la note 12, Facilité de crédit renouvelable).

Au cours du premier trimestre, la Société a payé des frais de financement de 0,1 million de dollars afin de modifier la facilité de crédit renouvelable existante en prélevant des fonds supplémentaires aux termes de l'option accordéon (se reporter à la note 12, Facilité de crédit renouvelable).

Le 28 mai 2018, la Société a exercé l'option lui permettant de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 28 juin 2023 tout en conservant les mêmes modalités que celles qui étaient prévues dans la convention de crédit modifiée conclue le 20 décembre 2017. Un montant total de 0,1 million de dollars a été versé en frais de financement.

Ces frais, ainsi que le solde impayé des frais de financement différés antérieurement, sont amortis sur la durée prorogée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 juin 2023.

11. Goodwill

	30 juin 2018	30 septembre 2017*	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de la période	316 949	229 952	229 952
Ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent	–	(6 279)	–
Entrées au moyen de regroupements d'entreprises	15 741	93 276	–
Solde à la clôture de la période	332 690	316 949	229 952

* Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter à la note 4).

11. Goodwill (suite)

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante :

	30 juin 2018	30 septembre 2017*	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$
Sucre			
Goodwill	229 952	229 952	229 952
Produits de l'érable			
Goodwill	102 738	86 997*	–
Marques	5 154	3 264*	–
	337 844	320 213	229 952

*Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter à la note 4).

12. Facilité de crédit renouvelable

Le 20 décembre 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante, accroissant ainsi le crédit mis à sa disposition de 40,0 millions de dollars en exerçant l'option accordéon intégrée dans la facilité de crédit renouvelable (les « emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon »). Un montant total de 0,1 million de dollars a été versé en frais de financement (se reporter à la note 10, Autres actifs).

Le 18 mai 2018, la Société a fait réduire de 50,0 millions de dollars la somme pouvant être prélevée aux termes de l'option accordéon (les « emprunts effectués en vertu de l'option accordéon »).

Le 28 mai 2018, la Société a exercé l'option lui permettant de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 28 juin 2023 tout en conservant les mêmes modalités que celles qui étaient prévues dans la convention de crédit modifiée conclue le 20 décembre 2017. Un montant total de 0,1 million de dollars a été versé en frais de financement (se reporter à la note 10, Autres actifs).

Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée, des emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon et de la réduction des fonds disponibles pour des emprunts effectués en vertu de l'option accordéon, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers.

12. Facilité de crédit renouvelable (suite)

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 30 juin 2018, des actifs de 438,7 millions de dollars ont été donnés en garantie (417,9 millions de dollars au 30 septembre 2017 et 343,0 millions de dollars au 1^{er} juillet 2017).

Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	30 juin 2018	30 septembre 2017	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	37 000	20 000	45 000
Non courant	175 000	150 000	110 000
	212 000	170 000	155 000

Un montant de 175,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 30 juin 2018 étant donné que la Société ne prévoit pas l'acquitter au cours des douze prochains mois.

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

13. Autres passifs à long terme

	30 juin 2018		30 septembre 2017		1 ^{er} juillet 2017	
	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	4 469	822	–	–	–	–
Acquisition d'entreprises	–	–	5 573	5 735	–	–
Charge de désactualisation	110	15	22	9	–	–
Écart de conversion	–	23	–	(12)	–	–
Paiement effectué	(3 204)	(860)	(1 126)	(4 910)	–	–
Solde de clôture	1 375	–	4 469	822	–	–

	30 juin 2018		30 septembre 2017		1 ^{er} juillet 2017	
	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Présentation sous les rubriques suivantes :						
Courant	1 375	–	3 881	822	–	–
Non courant	–	–	588	–	–	–
	1 375	–	4 469	822	–	–

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	30 juin 2018	30 septembre 2017	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$
Non courant			
Quatrième série	–	–	–
Cinquième série	–	60 000	60 000
Sixième série	57 500	57 500	–
Septième série	97 750	–	–
Total de la valeur nominale	155 250	117 500	60 000
Moins les frais de financement différés	(6 707)	(3 121)	(565)
Moins la composante capitaux propres	(8 117)	(3 826)	(1 188)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	1 577	991	897
Total de la valeur comptable – non courant	142 003	111 544	59 144

Quatrième série

Au cours de l'exercice 2017, des débentures de quatrième série ont été converties par leurs porteurs en 66 922 actions ordinaires pour une somme de 0,4 million de dollars. Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Le 1^{er} mai 2017, la Société a eu recours à des emprunts effectués en vertu de l'option accordéon pour rembourser ses débentures de quatrième série. Les sorties de fonds, qui totalisaient 51,0 millions de dollars, comprenaient un montant en principal de 49,6 millions de dollars majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la veille de la date d'échéance.

Cinquième série

Le 28 mars 2018, une partie du produit net découlant de l'émission de débentures de septième série a servi au remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de cinquième série à 5,75 % (les « débentures de cinquième série »). La somme du remboursement s'est élevée à 59 990 \$, étant donné que des débentures convertibles ont été converties par les porteurs en 1 388 actions ordinaires, pour un montant de 10 \$.

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)Septième série

Le 28 mars 2018, dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme effectué le 21 mars 2018, la Société a émis 85 000 débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série à 4,75 % (les « débentures de septième série ») échéant le 30 juin 2025. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Le produit brut de cette émission s'est élevé à 85,0 millions de dollars. Puis, le 3 avril 2018, la Société a émis 12 750 débentures de septième série supplémentaires à la suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation accordée par la Société, pour un produit brut de 12,8 millions de dollars. À la suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation, la somme impayée sur les débentures de septième série totalisait 97 750 \$. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur au prix de conversion de 8,85 \$ l'action (ce qui représente 11 045 197 actions ordinaires) en tout temps avant la date d'échéance, mais ne peuvent être remboursées par la Société avant le 30 juin 2021.

À compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2023, les débentures pourront être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la veille de la date de remise du préavis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 8,85 \$ l'action sous-jacente à une débenture. À compter du 30 juin 2023, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société peut, à son gré, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures en circulation en émettant et en remettant aux porteurs des débentures le nombre d'actions sous-jacentes aux débentures correspondant au quotient du capital des débentures en circulation devant être remboursées par anticipation ou qui sont échues divisé par 95 % du cours moyen pondéré des actions de RSI à la Bourse de Toronto pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la date fixée pour le remboursement anticipé ou à la date d'échéance, selon le cas.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au capital des débentures en circulation ainsi que l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de la période considérée, la Société a inscrit un montant de 0,1 million de dollars dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

Au 30 juin 2018, la juste valeur des débentures de sixième et de septième séries s'établissait approximativement à 159,5 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

15. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Le 22 mai 2018, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), aux termes de laquelle la Société peut racheter jusqu'à 1 500 000 actions ordinaires. L'offre publique de rachat a commencé le 24 mai 2018 et peut se poursuivre jusqu'au 23 mai 2019. Au cours du trimestre considéré, la Société a racheté 336 900 actions ordinaires d'une valeur comptable de 323 \$, pour une contrepartie en trésorerie totale de 1 812 \$. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 1 489 \$, est porté au déficit. Toutes les actions rachetées ont été annulées.

En outre, la Société a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de la Société durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice considéré, des débentures de cinquième série correspondant à une somme de 10 \$ ont été converties par les porteurs de titres en un total de 1 388 actions ordinaires. Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau intermédiaire consolidé résumé non audité des flux de trésorerie.

Au 30 juin 2018, un total de 105 408 070 actions ordinaires (105 743 582 au 30 septembre 2017; 93 997 082 au 1^{er} juillet 2017) étaient en circulation.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les périodes de neuf mois closes le 30 juin 2018 et le 1^{er} juillet 2017, comme suit :

	30 juin 2018	1^{er} juillet 2017
	\$	\$
Dividendes	28 521	25 379
	28 521	25 379

16. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
Bénéfice de base par action				
Bénéfice net (perte nette)	11 294 \$	(448) \$	39 096 \$	17 892 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	105 678 005	93 997 082	105 721 663	93 953 960
Bénéfice de base par action	0,11 \$	– \$	0,37 \$	0,19 \$
Bénéfice dilué par action				
Bénéfice net (perte nette)	11 294 \$	(448) \$	39 096 \$	17 892 \$
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	861	–	4 160	41
	12 155 \$	(448) \$	43 256 \$	17 933 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	105 678 005	93 997 082	105 721 663	93 953 960
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	11 045 198	–	23 562 012	238 129
	116 723 203	93 997 082	129 283 675	94 192 089
Bénéfice dilué par action	0,10 \$	– \$	0,33 \$	0,19 \$

Pour le trimestre clos le 30 juin 2018, les options sur actions ainsi que les débetures de sixième série ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2018, les options sur actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour le trimestre clos le 1^{er} juillet 2017, les options sur actions ainsi que les débetures de quatrième et cinquième séries étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour la période de neuf mois close le 1^{er} juillet 2017, les débetures de quatrième et cinquième séries ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

17. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires – 30 septembre 2017; 4 000 000 d'actions ordinaires – 1^{er} juillet 2017) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 4 décembre 2017, un total de 1 065 322 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs au prix de 6,23 \$ par action ordinaire.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec une hausse compensatoire inscrite au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 55 \$ et de 141 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018 (une charge de 21 \$ et de 56 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 30 juin 2018 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2017	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 30 juin 2018	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 \$	830 000	–	–	–	830 000	6,90	490 000
5,61 \$	80 000	–	–	–	80 000	3,70	80 000
6,23 \$	–	1 065 322	–	–	1 065 322	9,42	–
6,51 \$	360 000	–	–	–	360 000	8,42	72 000
	1 270 000	1 065 322	–	–	2 335 322	s. o.	642 000

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 1 655 322 au 30 juin 2018 et à 1 270 000 au 30 septembre 2017 (se reporter à la note 19, Principaux dirigeants).

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	373 \$
Prix de l'action	6,31 \$
Prix d'exercice	6,23 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	16,194 % à 17,640 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	5,71 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 1,647 % à 1,760 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

i) Droits à l'appréciation d'actions

Au premier trimestre de l'exercice 2017, un régime de droits à l'appréciation d'actions a été créé aux termes du régime d'options sur actions existant. En vertu du régime, le bénéficiaire de l'attribution a droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date de règlement. Au premier trimestre de l'exercice 2017, un total de 125 000 droits à l'appréciation d'actions a été attribué à un haut dirigeant au prix de 6,51 \$.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, un débit ou un crédit compensatoire étant inscrit au passif. La Société a comptabilisé un crédit de 11 \$ et de 10 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018, respectivement (charge de 4 \$ et de 11 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017). Au 30 juin 2018, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 5 \$ (15 \$ au 30 septembre 2017; 6 \$ au 1^{er} juillet 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime de droits à l'appréciation d'actions en date du 30 juin 2018 :

Prix par unité	Nombre d'unités en circulation au 30 septembre 2017	Unités attribuées durant la période	Unités exercées durant la période	Unités ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Unités en circulation au 30 juin 2018	Nombre d'unités pouvant être exercées
6,51 \$	125 000	–	–	–	125 000	–

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions sont les suivantes.

Options attribuées le 5 décembre 2016	Date d'attribution	Évaluation en date du 30 juin 2018
Total de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions	53 \$	10 \$
Prix de l'action	6,63 \$	5,30 \$
Prix d'exercice	6,51 \$	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 11,758 % à 17,440 %
Durée de vie des options (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 2 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %	6,79 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	1,919 % à 2,213 %

La volatilité attendue reflète l'hypothèse à l'effet que la volatilité historique sur une période similaire à celle de la durée de vie des droits à l'appréciation d'actions est une indication des tendances à venir, ce qui peut ne pas nécessairement représenter l'issue réelle.

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, un régime d'UAP a été créé en faveur des hauts dirigeants et 224 761 UAP ont été attribuées par la Société. De plus, un total de 6 513 UAP ont été attribuées par suite du versement du dividende au cours des deux derniers trimestres. Ainsi, 231 274 UAP étaient en circulation au 30 juin 2018.

Les droits à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2017-2020, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP ») (suite)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Un crédit de 123 \$ et une charge de 75 \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018 (néant au 30 septembre 2017; néant au 1^{er} juillet 2017) dans les charges administratives et de vente, un débit ou crédit compensatoire ayant été inscrit au passif. Au 30 juin 2018, le passif lié aux UAP s'élevait à 75 \$ (néant au 30 septembre 2017; néant au 1^{er} juillet 2017).

18. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 septembre 2017	1 ^{er} octobre 2016
	\$	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie				
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	2 033	2 239	247	135
Crédit d'impôt à l'investissement compris dans l'impôt sur le résultat à payer	–	–	–	220

19. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	746	658	2 174	2 714
Allocations des membres du conseil d'administration	230	127	670	381
Avantages postérieurs à l'emploi	39	38	109	110
Rémunération fondée sur des actions	(81)	21	206	56
	934	844	3 159	3 261

20. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	20 498	17 240	63 013	54 246
Charges liées aux régimes à prestations définies ¹⁾	1 051	1 218	1 792	3 678
Charges liées aux régimes à cotisations définies	1 444	1 404	3 631	3 535
Rémunération fondée sur des actions	(81)	21	206	56
	22 912	19 883	68 642	61 515

- 1) Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours du premier trimestre.

Les charges liées au personnel ont été passées en charges dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif des états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$	\$
Coût des ventes	18 093	16 397	54 010	50 909
Charges administratives et de vente	4 308	2 980	13 220	9 286
Frais de distribution	435	398	1 140	1 090
	22 836	19 775	68 370	61 285
Immobilisations corporelles	76	108	272	230
	22 912	19 883	68 642	61 515

21. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, à emballer et à commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

21. Informations sectorielles (suite)

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2018				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	148 720	50 336	-	199 056
Coût des ventes	124 463	43 163	-	167 626
Marge brute	24 257	7 173	-	31 430
Amortissements	3 587	1 359	-	4 946
Résultat des activités d'exploitation	15 936	3 713	(353)	19 296
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 667	447	-	5 114

Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2018				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	440 918	152 476	-	593 394
Coût des ventes	359 980	131 816	-	491 796
Marge brute	80 938	20 660	-	101 598
Amortissements	10 064	3 814	-	13 878
Résultat des activités d'exploitation	57 788	9 102	(1 021)	65 869
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 458	1 184	-	13 642

30 juin 2018				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	773 492	290 879	(164 873)	899 498
Total des passifs	(935 292)	(247 529)	629 818	(553 003)

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

21. Informations sectorielles (suite)

	Pour le trimestre clos le 1 ^{er} juillet 2017			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	166 363	–	–	166 363
Coût des ventes	156 477	–	–	156 477
Marge brute	9 886	–	–	9 886
Amortissements	3 270	–	–	3 270
Résultat des activités d'exploitation	2 357	–	(844)	1 513
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 635	–	–	4 635

	Pour la période de neuf mois close le 1 ^{er} juillet 2017			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	489 533	–	–	489 533
Coût des ventes	434 866	–	–	434 866
Marge brute	54 667	–	–	54 667
Amortissements	9 807	–	–	9 807
Résultat des activités d'exploitation	32 341	–	(1 448)	30 893
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 646	–	–	10 646

	1 ^{er} juillet 2017			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	618 906	–	490	619 396
Total des passifs	(800 900)	–	440 483	(360 417)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2018	1 ^{er} juillet 2017
	\$	\$	\$	\$
Canada	149 313	158 164	448 770	459 370
États-Unis	26 186	5 372	85 328	18 016
Autres	23 557	2 827	59 296	12 147
	199 056	166 363	593 394	489 533